

IREP

Institut de Recherche en Epidémiologie de la Pharmacodépendance
Laboratoire Associé au CREDA de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales

45 rue des Saints Pères
75006 PARIS

LES ANTENNES TOXICOMANIE

1987-1989

Avril 1990.

Composition du Groupe Technique

France HENRY

(Psychologue, Direction de l'Administration Pénitentiaire)

François-Rodolphe INGOLD

(Psychiatre, I.R.E.P.)

Saül KARSZ

(Sociologue, Chercheur Associé I.R.E.P.)

Etude réalisée dans le cadre d'une convention entre le ministère de la Justice (Direction de l'Administration Pénitentiaire, Bureau de la Formation) et l'IREP, en date du 9 Novembre 1987.

RAPPORT FINAL

François-Rodolphe INGOLD

et

Saül KARSZ

PLAN GENERAL

I. Le rapport préliminaire.

1. Méthodologie.
2. Premiers repérages.
3. Définition fonctionnelle des Antennes.
4. Discussion.

II. L'identité fonctionnelle des Antennes.

III. La formation.

IV. Le Bulletin "Parcours en toxicomanie".

V. Le Séminaire de Marly-le-Roi.

1. Présentation générale.
2. Le déroulement du Séminaire.
3. Eléments d'évaluation.

VI. Discussion et propositions.

1. Le recueil de données et l'épidémiologie.
2. Le SIDA.
3. Le rattachement des Antennes aux SMPR.
4. La formation multicatégorielle.
5. Séminaires de formation.

VII. Conclusion.

1. Une dynamique de l'implantation des Antennes.
2. Les Antennes comme "modèle".

Documents annexes.

Le présent rapport fait état des résultats et des conclusions du Groupe Technique. Soulignons que cette mission de réaliser un plan de formation ne pouvait être menée à bien que par un tiers institutionnellement neutre vis à vis du Commanditaire autant que vis à vis des institutions et des personnels devant faire l'objet de ce plan de formation. Ce dernier en effet, conjointement avec l'évaluation des besoins sur laquelle il se fonde, suppose des hypothèses clairement énoncées, des repères méthodologiques et des définitions confrontés aussi systématiquement que possible aux données issues des pratiques. Et cette tâche relève bien de l'intervention d'une instance institutionnellement neutre.

Nous reprenons, dans ce rapport final, les points essentiels de notre rapport préliminaire (26 Janvier 1988), que nous soumettons à une analyse plus approfondie en discutant ensuite l'identité fonctionnelle des Antennes, les questions de formation ainsi qu'un certain nombre des étapes importantes de notre activité -le Bulletin "Parcours en toxicomanie" et le Séminaire de Marly-le-Roi en particulier. Dans une dernière partie, nous examinons un certain nombre de points particuliers susceptibles de donner lieu à des propositions -le SIDA, l'épidémiologie, le rattachement des Antennes aux SMPR, les activités de formation continue, le personnel multicatégoriel- et concluons, enfin, sur trois points qui nous semblent essentiels: la dynamique de la mise en place des Antennes, leur rôle possible en tant que modèle fonctionnel d'intervention socio-sanitaire, le statut de la demande en milieu carcéral.

I. Le rapport préliminaire.

Le rapport préliminaire, en Janvier 1988, a proposé une première lecture de l'implantation, du fonctionnement et des interventions des quatre Antennes existantes à cette époque (Bois d'Arcy, Fresnes, Lyon et Varces). Cette analyse de la situation et des besoins des quatre Antennes "historiques" s'est réalisée dans le contexte de la création imminente de douze autres unités spécifiquement destinées à l'accueil et au suivi des toxicomanes en milieu carcéral. Signalons aussi que ces quatre Antennes ne se situaient pas sur un pied d'égalité, l'une d'entre elles au moins (Fresnes) correspondant à un projet antérieur à celui des Antennes à proprement parler.

Il paraît cependant utile de préciser que cette première évaluation est restée tributaire de la forme même de la commande: la dimension interministérielle du Groupe de Pilotage n'ayant pas été clairement et d'emblée perçue, nos interlocuteurs ont pu s'étonner que cette initiative d'évaluation ait été prise par le seul Ministère de la Justice. On a pu y voir un double emploi avec les Groupes de travail mis en place par le Ministère de la Santé. Une certaine partie de notre temps a donc été consacrée à expliciter la composition du Groupe de Pilotage et à préciser que le terme d'évaluation ne consistait pas en un jugement porté sur le fonctionnement des structures.

1. Méthodologie.

Si notre démarche évaluative ne constitue pas une recherche scientifique à proprement parler, elle s'en inspire néanmoins d'un point de vue déontologique.

Il importe en effet de souligner que l'évaluation des Antennes existantes ne consiste surtout pas dans un jugement porté sur leur fonctionnement, sur leurs besoins et sur leurs potentialités, -mais, très précisément, dans une analyse aussi rigoureuse que possible et, à cette hauteur de notre entreprise, dans une déconstruction que nous avons voulue fine de leurs composantes et de l'agencement de ces composantes. Notre visée ultime est de dresser un tableau facilitant la saisie de la spécificité des Antennes, à la fois dans leurs ambitions et dans leur réalité.

Cette option éthique n'oeuvre pas seulement dans le volet analytique de notre démarche. Elle a aussi garanti les relations établies avec les Antennes, la nature des entretien-échanges que nous avons pu y tenir et enfin la particularité des données quantitatives et qualitatives que nous avons pu y recueillir. En effet, une fois entendu que le Groupe Technique que nous formions n'était habilité, ni de droit ni de fait, à prendre des décisions mais seulement à identifier des fonctionnements et des besoins, nous avons pu proposer aux différentes Antennes une certaine globalisation de leurs activités, -telle qu'un regard extérieur à leurs pratiques mais aussi à l'institution, peut l'esquisser. Une certaine distanciation, plus ou moins significative selon les Antennes s'y est insinuée.

Ce regard doublement extérieur a ainsi fourni à ces Antennes une occasion, certes pas unique, mais somme toute assez singulière: pluri-disciplinaire dans son approche, bienveillante mais ni complice ni hiérarchique dans son écoute, pour mieux se reconnaître, pour mieux se comprendre. De là, sans doute, qu'elles nous aient demandé de les tenir au courant de la suite de notre travail et de les rencontrer à nouveau. Nous avons dès

lors été confirmés quant à l'avantage considérable de la non-appartenance institutionnelle pour mener à bien une démarche évaluative, et ce dans l'intérêt de toutes les parties.

L'orientation générale que nous avons donnée, dès le départ, à notre travail, se résume dans un mot stratégique, -celui de problématique. Nous tentons en effet de repérer les conditions d'existence et de fonctionnement communes aux Antennes, le commun dénominateur les inscrivant dans un projet partagé, le soubassement précis sur lequel toutes prennent appui. Y est ainsi désigné le champ des possibilités, des réalités et des limites des Antennes: leur irréductibilité à toute autre structure en milieu carcéral. Identifier la problématique commune aux Antennes revient donc à en produire la définition fonctionnelle.

Le concept stratégique de problématique, en identifiant de façon raisonnée un champ de discours et de comportements typiques, permet de rendre compte des nuances et des différences entre les Antennes en termes de réalisations singulières (variantes) d'un projet d'ensemble. Nuances et différences accentuent tel ou tel aspect de leur problématique commune. Nullement abolies, les particularités de chaque site se trouvent inscrites dans un processus plus large qu'elles détaillent en même temps qu'elles fortifient.

Ayant pris contact avec les Antennes de Bois-d'Arcy, Fresnes, Lyon et Varces, le Groupe Technique a pu s'y rendre directement pour effecter un premier recueil de données. Ces rencontres ont été précédées par l'envoi aux Antennes d'un canevas mis au point par le Groupe technique; inséré en annexe, ce canevas devait fournir les repères pour chaque rencontre. Par la même, il a servi ensuite comme protocole comparatif des données recueillies.

2. Premiers repérages.

Les problèmes médicaux posés par les toxicomanes incarcérés sont clairement posés en 1973 par les publications de Fully, Poulain, Ollivier et Hivert. Ces textes historiques soulignent assez clairement les effets négatifs de l'incarcération sur les toxicomanes en montrant qu'en aucun cas elle ne saurait être thérapeutique. Ils font surtout état d'une absence de doctrine médicale en la matière. Pour ces auteurs, la seule possibilité reste une prise en charge individualisée, cas par cas, dans la mesure où le toxicomane est susceptible de donner son adhésion aux soins qui lui sont proposés.

Les travaux de l'IREP, de 1985 à 1987, fournissent les premières

données épidémiologiques françaises sur la question. Ces travaux mettent en évidence que l'incarcération des toxicomanes doit être comprise dans le cadre plus général d'un processus de la dépendance, ce qui signifie que le recours à la prison n'est nullement aléatoire. Ils montrent que la logique de l'incarcération va de pair avec celle du retour en prison et que les toxicomanes incarcérés, quand ils connaissent l'existence du réseau thérapeutique spécialisé, y ont eu peu ou rarement recours. L'incarcération correspond à un échec, ou une série d'échecs, par rapport aux tentatives de gestion de la dépendance qui sont le fait de l'ensemble des usagers de drogues.

Une recherche-action menée au Centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis montre que le temps de la détention peut fournir l'occasion, dans des conditions précises, d'une intervention de prévention tertiaire se fondant sur l'analyse, menée avec les détenus, des représentations qu'ils ont de leur santé ainsi que de leur statut de toxicomane et de détenu.

Une troisième recherche, d'évaluation et de suivi, conforte le bien-fondé de cette démarche et en précise encore les modalités nécessaires. Ces trois recherches, en confirmant la possibilité d'un travail effectif en toxicomanie dans le cadre pénitentiaire, ont donc orienté notre analyse des Antennes.

Le Cahier des charges-type, mis au point par le Ministère des Affaires Sociales et de l'emploi, le Ministère de la Justice et la Mission Interministérielle de Lutte contre la Toxicomanie, définit les missions et l'organisation des Antennes. Il est inséré, pour mémoire, en annexe.

Le Groupe Technique a tenté d'évaluer, sur place, les modalités précises de mise en oeuvre de ce Cahier, soit les correspondances et les non correspondances vis à vis des Antennes. Une première constatation peut, à cet égard, être faite: le Cahier des charges-type décrit bien une réalité vérifiable tout en représentant un idéal à atteindre. Réalité relativement vérifiable car, en effet, les Antennes existantes s'inscrivent assez bien dans le cadre formel du Cahier (notamment les articles 1, 2, 3, 5 et 6). Mais, de fait, un texte règlementaire, si clair et précis soit-il, ne peut définir exhaustivement le fonctionnement concret d'une structure, surtout si celle-ci présente un caractère innovant: rappelons qu'il s'agit bien d'un Cahier des charges-type. Autrement dit, ce cadre formel fait l'objet de lectures-interprétations relativement particulières, en rapport surtout avec les caractéristiques locales de chaque Antenne.

Par conséquent, l'analyse de ces fonctionnements concrets, chaque fois singuliers, peut seule indiquer la proximité ou l'éloignement relatifs vis à vis du Cahier des charges: jusqu'à quel point l'appellation "Antenne toxicomanie" recouvre bien,

dans les faits, un projet unitaire formalisé par le Cahier des charges?

La fonction de prévention tertiaire condense l'esprit du Cahier des charges et correspond au statut spécifique des Antennes. Celles-ci, par les soins, l'information et la coordination qu'elles proposent aux détenus visent à réduire le risque de récidive tout en offrant une alternative à la prison par l'orientation vers les réseaux d'institutions spécialisées et la réinsertion dans le tissu social dans son ensemble.

Une palette d'actions relativement large caractérise ainsi cette prévention tertiaire. Son but ultime est d'armer le sujet pour une certaine ré-appropriation subjective de sa trajectoire individuelle et sociale, -les interventions à visé thérapeutique et à visée sociale en étant autant de supports.

Un problème crucial mérite d'être soulevé ici, dans la mesure où les quatre Antennes s'y trouvent constamment confrontées. Il s'agit du problème de la demande en prison. Toutes les Antennes, après le recensement des détenus toxicomanes, et tout en les informant des ressources qu'ils peuvent trouver en leur sein, entendent travailler avec des détenus volontaires. La demande de chaque sujet est unanimement affirmée par les quatre Antennes comme l'exigence minimale de leur intervention. Des arguments solides, scientifiques autant que de bon sens, établissent cette démarche.

Or on sait que, déjà à l'extérieur de la prison, la demande n'est jamais évidente ni transparente et que, loin de se donner à lire dès le départ, elle a besoin de temps pour émerger à la conscience du sujet autant qu'à l'écoute de l'intervenant. En prison, la demande inaugurale du détenu toxicomane a trait presque exclusivement à un malaise physique, à un mal-être corporel orienté vers une consommation médicamenteuse. S'y ajoute en plus l'effet premier induit par l'enfermement carcéral: l'inévitable -et massive- prise en charge des détenus produit alors une sidération certaine de toute demande plus élaborée. Ce qui, paradoxalement, fait que le sevrage strictement physique soit toujours réussi, tant que le détenu reste en prison tout du moins. Le terrain s'en trouve ainsi libéré, pourrait-on croire, pour l'émergence d'une demande individuelle. Cependant, de par l'effet carcéral décrit ci-dessus, cette émergence s'avère bien plus lente et laborieuse qu'à l'extérieur de la prison. Et elle peut même n'avoir jamais lieu.

On comprend alors que, confrontées à une telle situation, les Antennes tentent de la gérer selon des stratégies différentes: ainsi, la réitération, auprès des détenus toxicomanes, des informations concernant l'existence de l'Antenne peut être tenue pour une sollicitation de la demande ou un encouragement à la manifester. Il en est de même de la convocation des détenus qui,

recensés comme toxicomanes, n'ont pourtant pas posé de demande spécifique. Bien entendu, d'autres scénarios se présentent également: les Antennes font état, sans le chiffrer précisément, de demandes émanant directement des détenus et/ou transmises par les personnels multicatégoriels.

3. Définition fonctionnelle des Antennes.

L'analyse des données institutionnelles et de celles recueillies auprès des Antennes permettent de repérer une problématique spécifique à l'ensemble. Le Groupe Technique y recense cinq composantes qui, détaillées ci-après, donnent à lire une certaine dynamique des Antennes toxicomanie en 1987.

Une enclave socio-sanitaire en prison. Deux dimensions dont on soulignera d'emblée qu'elles restent indissociables délimitent l'espace des Antennes dans le dispositif carcéral, leur champ d'intervention et enfin les qualifications professionnelles qui y sont mobilisées: une dimension sociale et une dimension sanitaire. Le terme d'enclave, quant à lui, utilisé avant nous, étant à entendre au sens architectural du terme et faisant référence à la situation concrète des Antennes.

La première concerne la préparation de la sortie, la facilitation de l'insertion ou de la réinsertion professionnelle, le réaménagement des liens familiaux quand cela est possible, bref la réinsertion sociale des détenus toxicomanes. Des travailleurs sociaux (assistants de service social ou éducateurs spécialisés) assument très généralement cette dimension au moyen d'entretiens individuels ou collectifs, d'activités à visée éducative proposées aux détenus et de démarches à l'intention de l'environnement familial, professionnel ou associatif.

La dimension sanitaire mobilise, dans les quatre Antennes, des compétences psychiatriques et psychologiques. Elle ne relève donc pas du médical stricto sensu, même si ces Antennes relèvent d'un SMPR et sont rattachées à un centre hospitalier. Cette donnée est importante. En effet, la spécificité des Antennes semble se jouer dans une certaine autonomie fonctionnelle vis à vis du registre médical; de là, par exemple, que les prescriptions médicamenteuses soient, dans les Antennes visitées, inexistantes ou réduites au minimum. Cependant, cette visibilité de l'abord psychiatrique et surtout psychologique présente des caractéristiques tout à fait singulières nous faisant affirmer que, malgré les apparences, ce n'est pas là la dominante fonctionnelle des Antennes. Nous avons, en effet, déjà évoqué le problème de la demande en prison et nous savons également que tout travail à orientation psychologique se trouve, dans la prison, sujet à des impératifs pénitentiaires qui le dépassent. Ceci n'empêche nullement qu'un tel travail ait lieu avec des

détenus volontaires, individuellement ou en groupe. Mais ce travail ne semble, à proprement parler, pas relever d'une cure ou d'une thérapie, dans ce que celles-ci supposent de suivi régulier sur une certaine durée. Il s'agit plutôt de la production d'effets thérapeutiques ou de ponctuations à visée thérapeutique à insérer dans un traitement s'effectuant à la sortie du détenu (par exemple, par le recours aux institutions spécialisées).

Bien entendu, ceci ne préjuge en rien de la pertinence de cette dimension dans le travail concret des Antennes, mais indique dans quel espace à la fois non-médical stricto sensu, mais aussi non exclusivement psychologique les Antennes sont obligées, de fait, d'intervenir.

Il en va d'ailleurs de même pour le personnel socio-éducatif. Celui-ci non plus ne dispose du temps nécessaire, ni pour approfondir les situations concrètes des détenus toxicomanes, ni pour tenter une prise en charge relativement soutenue. Or, tant qu'il intervient dans une Antenne sur les mêmes détenus que le personnel à compétences psychiatrique ou psychologique, ce personnel se trouve directement confronté à une dimension sanitaire devenue inévitable, dimension qu'il est fondé à contourner quand il intervient en dehors d'une Antenne.

A notre connaissance, cela n'entraîne pas de confusions de rôle entre des personnels à compétences professionnelles différentes. Plus encore, on y trouve l'une des véritables richesses des Antennes, -comme nous aurons l'occasion de le redire. Il n'en reste pas moins qu'est ainsi posé le problème -particulièrement aigu- de l'identité fonctionnelle des Antennes et donc de leurs besoins spécifiques de formation. La nature de ceux-ci, en effet, semble moins professionnelle que, surtout et avant tout, trans-professionnelle, dans la mesure où ils concernent les Antennes en tant que structures sui generis.

Une vocation trans-disciplinaire. La situation finalement comparable où se trouvent les différents personnels au sein des Antennes implique que ni la dimension sociale ni la dimension sanitaire prises isolément ne rendent compte ni du champ d'intervention ni de la nature des interventions entreprises ou envisagées par les Antennes. C'est bien leur conjugaison qui y est essentielle. A savoir: le travail à visée thérapeutique ne peut, de fait, faire l'économie des références culturelles, linguistiques, éducatives et sociales qu'il met en œuvre et qu'il rencontre chez les détenus, tout comme le travail à orientation socio-éducative ne peut, à son tour, se passer d'une prise en compte de la dimension sanitaire et psychologique qu'il mobilise et qu'il constate chez ses publics. Cette articulation peut, en ville, rester plus ou moins implicite et même, en raison des spécialités respectives, être déniée, -mais elle se trouve, dans le cadre des Antennes toxicomanie en prison, explicitement

et presque constamment actualisée.

Structures sui generis, les Antennes imposent un relatif décloisonnement des compétences et des savoirs-faire professionnels, des articulations multiples et sans cesse reprises de ces compétences et de ces savoirs-faire sans lesquels, bien entendu, en même temps elles ne sauraient plus fonctionner. Ainsi, tous les personnels que nous avons pu voir ont bien souligné que leur travail à l'Antenne a impliqué -et implique toujours- un réagencement certain de leurs qualifications et compétences professionnelles, voire même, dans certains cas, une véritable reconversion. Les compétences en matière de toxicomanie au sens de l'article 6 du Cahier des charges-type constituent bien le réservoir professionnel des Antennes, mais elles fonctionnent, de fait, en se combinant les unes les autres.

Le Groupe Technique tient ainsi à souligner que l'identité fonctionnelle des Antennes est irréductible aux qualifications et compétences professionnelles de leurs personnels. Or, si cette identité fonctionnelle se manifeste, quoique plus ou moins accentuée selon les sites, dans les Antennes elle semble, de l'aveu même des personnels, poser problème. Elle ne paraît pas suffisamment explicite, consciente, reconnue. Son identification reste malaisée. Elle existe, elle est effectivement pratiquée, mais elle n'est guère sue -si ce n'est par des bribes, des approches partielles qu'il conviendrait, de l'avis du Groupe Technique, aider à développer systématiquement.

Les entretiens avec les Antennes et l'analyse des documents qu'elles ont fournis au Groupe Technique font ressortir un processus d'identité fonctionnelle en construction, une recherche d'identification précise du fonctionnement et d'intervention des Antennes. Celles-ci travaillent avec des détenus toxicomanes tout en travaillant sur le travail qu'elles effectuent. Là se condense leur richesse autant que leur fragilité.

Le Groupe Technique explique cette situation des Antennes toxicomanie en 1987 par l'absence de modèles explicites dont elles pourraient s'inspirer autant que par la jeunesse de ces structures. Et il souligne que les Antennes en voie de création y seront, à leur tour, nécessairement confrontées, -même si elles peuvent bénéficier des avancées déjà accomplies par les Antennes existantes. Quoiqu'il en soit, c'est bien sur la question cruciale de l'identité fonctionnelle qu'une stratégie de formation à la fois rigoureuse et polyvalente s'avère indispensable.

Une position de relais. Les Antennes existantes représentent des relais à la fois d'information et de coordination à

l'intérieur et à l'extérieur des établissements pénitentiaires. Affirmée comme condition sine qua non du fonctionnement des Antennes, cette position de relais est inégalement assumée par chacune en fonction de l'importance de la population carcérale, mais aussi des moyens et surtout des projets de chaque Antenne.

Intra muros, les Antennes occupent cette position de relais d'abord vis à vis des détenus toxicomanes (dépistage, information et activités à caractère social ou à caractère thérapeutique, orientation vers le réseau d'institutions spécialisées etc). A l'intention des personnels multi-catégoriels, des actions seulement ponctuelles sont entreprises ou envisagées. Il s'agit surtout d'une sensibilisation plus ou moins diffuse, même si la nécessité se fait sentir de liens plus suivis avec ces personnels.

Par ailleurs, les Antennes coordonnent ou tentent de coordonner les interventions extérieures dans la prison: visiteurs de prison ou délégués associatifs. Signalons de plus que l'implantation des Antennes a pu être le révélateur d'une situation précédente caractérisée par la juxtaposition, voire le désordre des démarches, -situation qui, en partie, subsiste encore. Signalons aussi que le Groupe Technique n'a pu évaluer très précisément en quoi l'identité fonctionnelle des Antennes se ferait sentir sur les modalités concrètes de cette coordination.

Il en est de même, dans une certaine mesure, pour les relais extra muros. Le Groupe Technique compte analyser de près les rapports effectivement établis ou envisagés par chaque Antenne en direction du réseau d'institutions spécialisées, mais aussi d'associations diverses, clubs de prévention et autres structures sociales. On signalera à ce propos que les Antennes élaborent ou disposent déjà d'un répertoire de ces réseaux sanitaires et sociaux: une vue systématique des ressources locales ne peut que faciliter la réinsertion sociale des détenus. Enfin, certaines Antennes reçoivent ou comptent recevoir des familles de détenus ou d'anciens détenus au moyen d'une permanence en ville, quand cela est possible. Parfois, des anciens détenus prennent ou reprennent contact avec l'Antenne en vue d'un suivi qui, de fait, s'effectue par une orientation vers le réseau sanitaire et/ou social.

Extra muros encore, les Antennes délèguent certains de leurs membres pour des interventions auprès des Centres de formation des travailleurs sociaux et d'associations diverses.

Cette position de relais, qui correspond bien à la fonction d'information et de coordination du Cahier des charges, joue effectivement un rôle de charnière entre l'intérieur et l'extérieur de la prison. Par conséquent, il ne s'agit pas là d'une tâche se surajoutant à celles que les Antennes effectuent auprès des détenus, mais d'un aspect tout à fait indispensable et

normal de leur fonctionnement quotidien. Celui-ci passe donc inséparablement par des actions intra muros et par des actions extra muros.

Une pénurie de moyens. Les conditions matérielles du fonctionnement des Antennes ne sont pas sans influencer la portée et les limites des actions réalisées, envisageables, ou simplement impossibles. Or une certaine pénurie de moyens est commune aux Antennes. D'une part en termes de postes à plein temps par rapport aux multiples aspects de leur travail; de l'autre et surtout, le manque de locaux appropriés, exception faite de Bois d'Arcy, pour leurs activités individuelles et collectives. Les Antennes de Lyon, Fresnes et Varces organisent leurs réunions et reçoivent même les détenus au gré des locaux éventuellement disponibles. Elles sont ainsi confrontées à des problèmes d'archivage, de constitution d'un fond documentaire, etc. Cette même pénurie restreint leurs déplacements extra murs et notamment leurs participations à des réunions et des séminaires.

Cela dit, on ne saurait affirmer que des moyens accrus suffiraient automatiquement à améliorer le fonctionnement des Antennes. D'après le Groupe Technique, c'est bien dans le projet de travail de chaque Antenne, soit dans leur clarté intellectuelle et pratique vis à vis de leur identité fonctionnelle que se trouve la condition ultime de leur fonctionnement et de leur efficacité.

Un élément moteur: la recherche évaluative permanente. Notre insistance sur l'identité fonctionnelle des Antennes introduit à l'importance cruciale de la recherche évaluative, axée sur une analyse régulière des programmes et réalisations des Antennes confrontée au Cahier des charges-type. Cette activité nous semble aussi essentielle, notamment pour réduire les risques d'épuisement des Antennes; elle devrait en effet leur permettre de gérer des actions qui sont plus ou moins ponctuelles tout en devant produire des effets repérables. De fait, le Groupe Technique a constaté qu'une telle démarche s'esquisse dans les Antennes, quoique de manière embryonnaire et non systématique. Ainsi, dans leur position de relais, les Antennes interviennent auprès d'associations diverses, participent ou souhaitent participer à des groupes et de commissions, organisent des réunions de synthèse etc.; elles viennent de tenir à Lyon leur première réunion commune. Il serait souhaitable de systématiser ce dispositif.

Deux volets peuvent y être identifiés. Un volet interne, d'abord: échange d'informations au sein de chaque Antenne, travail autour de leur identité fonctionnelle en tant qu'exigence théorique de leur efficacité pratique, participation effective aux commissions intra et extra murs, dispositif relativement structuré

d'échanges inter-Antennes. Un deuxième volet s'y avère également indispensable: les entretiens avec les Antennes de Fresnes, Lyon et Varces ainsi que l'étude de leurs documentations, font ressortir un fort besoin d'évaluation extérieure, c'est à dire d'un regard non impliqué dans le fonctionnement quotidien des Antennes. La mise à disposition des compétences pluridisciplinaires leur offrirait une image suffisamment précise, nuancée et neutre de leurs fonctionnements concrets. En ce sens, le Groupe Technique est un des dispositifs susceptibles de satisfaire ce besoin.

Ceci nous amène à souligner que l'importante contribution pouvant être fournie par les Antennes existantes à celles en voie de création passe par le développement du volet interne et du volet externe de la recherche évaluative. Autrement dit, s'y condense le besoin de formation de ces structures.

4. Discussion.

Le Groupe Technique souhaite enfin poser quelques problèmes qui ont trait au fonctionnement actuel des Antennes et à leur développement prévisible. Prioritaires, ces problèmes sont importants de par les enjeux éthiques et pratiques qu'ils mobilisent.

La recherche épidémiologique. Les Antennes envisagent et même souhaitent l'élaboration d'un recueil de données épidémiologique. La systématisation qui en résulterait enrichirait leurs fonctionnements respectifs en dépassant le stade artisanal actuel. Cependant, elles craignent aussi cette systématisation en ce que celle-ci comporte deux écueils: une éventuelle uniformisation des pratiques dont le formalisme ferait fi des particularités locales et, enfin, la portée nationale d'un tel recueil dont l'interprétation ne leur reviendrait plus en propre.

Pour sa part, le Groupe technique a identifié au moins deux intérêts qui sont autant des objectifs dans la mise en place de cette recherche épidémiologique. Pour chaque Antenne d'abord, on disposerait d'une base de travail servant à son évaluation raisonnée. Pour l'ensemble des Antennes, ensuite, cette même base de travail fournirait un indicateur de tendances relatif aux populations concernées. Ceci, dans le contexte d'une relative pauvreté des instruments d'analyse épidémiologique français, serait bien entendu tout à fait précieux.

Pour ce faire, plusieurs conditions sont néanmoins indispensables. Outre les conditions méthodologiques de rigueur, devraient être assurées la confidentialité complète des données recueillies, ainsi que la pertinence et les limites strictement

scientifiques de leur interprétation. En conclusion, comme les Antennes, le Groupe Technique estime indispensable la mise en place d'un tel recueil systématique de données, tout en insistant sur la nécessité d'associer les Antennes à chacune des étapes de son élaboration.

Toxicomanie et SIDA. La population carcérale -toxicomanes en particulier- fait partie des groupes à risque en ce qui concerne la diffusion du SIDA. De plus en plus, les Antennes y sont donc confrontées. Ceci pose de nombreux problèmes, le plus important semblant être l'abord même du SIDA: vient-il se surajouter à une toxicomanie vue comme une entité spécifique, ou bien, rappelle-t-il les multiples dimensions constamment à l'oeuvre dans les toxicomanies et donc la complexité des interventions requises? On en déduira qu'y est en jeu la spécialisation toute particulière des Antennes.

La formation continue. A plusieurs reprises tout au long du présent rapport, le Groupe Technique a pu souligner l'importance de la formation continue en tant que dispositif d'affermissement de l'identité fonctionnelle des Antennes et en tant que garantie de leur efficacité pratique. Cette formation s'avère essentielle pour que les Antennes atteignent leur rythme de croisière et, comme nous l'indiquions, pour réduire le risque réel d'épuisement. En systématisant davantage leurs interventions à l'intérieur et à l'extérieur des prisons, les Antennes peuvent jouer un rôle particulièrement actif dans l'implantation des nouvelles Antennes. Le Groupe Technique estime, en résumé, que de la formation continue intégrée à part entière dans le fonctionnement normal des Antennes dépend, pour une grande partie, le bon développement de ces structures.

II. L'identité fonctionnelle des Antennes.

Cette question occupe une place stratégique dans le statut des antennes, dans les démarches et les interventions qu'elles effectuent ou sont supposées effectuer, dans leurs relations avec leurs partenaires institutionnels ainsi que dans les communs dénominateurs -autant que dans les clivages significatifs- se faisant jour entre elles. C'est autant de cette question de l'identité fonctionnelle que se nouent l'avenir institutionnel de ces structures, le genre particulier de développement que chacune pourrait connaître, voire leurs dérives. Et c'est enfin là aussi que les Antennes constituent ou pourraient constituer une référence, sinon un modèle vis à vis d'autres structures: pénitentiaires, sanitaires, sociales.

Beaucoup d'enjeux décisifs se déclinent autour et à propos de la question de l'identité fonctionnelle, -le Groupe technique

formant l'hypothèse que s'y concentre l'ensemble d'avancées, de promesses et de blocages des Antennes toxicomanie. En fait, rien de ce qui concerne de près ou de loin les Antennes ne saurait être analysé, et encore moins connaître une issue constructive, sans l'articuler à la question de l'identité fonctionnelle.

Cette dernière mérite donc une analyse particulière. Tout d'abord, s'agissant d'identité fonctionnelle, nous rappellerons qu'elle n'est certainement pas réductible aux formations des personnels engagés dans les Antennes. A cet égard tout du moins, le Cahier des charges est particulièrement clair: les Antennes sont composées à parts relativement comparables par des personnels à formation psychologique ou sanitaire et des travailleurs sociaux ou assimilés. Les identités professionnelles des personnels, fondées sur des compétences particulières et sanctionnées par des diplômes spécifiques, représentent un préalable à l'engagement dans une Antenne, l'une des composantes de l'identité fonctionnelle, mais seulement une condition nécessaire.

Il ne s'agit en effet pas d'une condition suffisante: irréductible aux identités professionnelles particulières, l'identité fonctionnelle est bien celle des Antennes en tant que structures. Elle caractérise leurs démarches, leurs méthodologies, leurs modes d'intervention. Les unes et les autres se situent, précisément, à l'articulation des aspects psychologiques et des aspects sociaux, au carrefour de la subjectivité et de l'histoire sociale, au point de croisement de l'affectivité individuelle et de la réinsertion sociale. Aucune de ces dimensions (sociales ou psychologiques) prise isolément ne saurait rendre compte ni de ce à quoi les Antennes sont confrontées, ni de l'intervention spécifique qu'elles y effectuent.

De fait, les interventions spécialisées sur les aspects médicaux, psychologiques ou enfin sociaux sont déjà réalisées par des services particuliers, notamment le SMPR et le service socio-éducatif. Si l'identité fonctionnelle n'est pas mise en avant, des doubles emplois quelque peu rhédictoires apparaissent nécessairement entre les Antennes et les services cités. L'indispensable collaboration entre les uns et les autres cède alors la place à des rapports plus ou moins concurrentiels entre eux, la délimitation jalouse des territoires remplaçant leur souhaitable complémentarité. C'est dire toute l'importance stratégique et pratique de l'identité fonctionnelle.

Certes, une étude particulière de ces services spécialisés montrerait sans doute que leurs spécialisations respectives n'aboutissent pas nécessairement à une étanchéité des dimensions subjectives et des dimensions sociales. Mais elle montrerait sans doute aussi que les liens entre ces dimensions n'y occupent guère une place centrale et n'y définissent pas, en tant que tels, un

objet précis et systématique de travail. Les services spécialisés tiennent simultanément compte des multiples dimensions psychologiques et sociales en fonction des intérêts et des motivations de ses intervenants, en supplément et non à titre principal. Ce ne sont pas les services en tant que tels qui y sont engagés.

Telle n'est pas la situation en ce qui concerne les Antennes. Les liens entre le psychologique et le social, entre le subjectif et le culturel, entre l'affectif et l'institutionnel, y font l'objet d'un travail systématique et délibéré. Ce qui y occupe une place centrale est non pas l'une ou l'autre de ces dimensions, mais l'ensemble de leurs liens et de leurs inter-pénétrations. C'est pourquoi, dans les formulations citées plus haut, les mots-clé sont bien ceux d'articulation, de carrefour, de croisement: ils y font noeud, matière et cible. Le fait est décisif: les antennes interviennent sur des structures personnelles tissées d'histoire sociale, c'est là leur spécificité, leur spécialisation et aussi, on le verra plus loin, leur difficulté.

Une dialectique singulière s'instaure donc entre cette identité fonctionnelle et les identités professionnelles particulières dont elle est composée. L'identité fonctionnelle sur-code et ré-agence plus ou moins profondément les identités professionnelles particulières. Un travailleur social employé à mi-temps dans une Antenne et à mi-temps dans le service socio-éducatif n'y mobilise pas les mêmes ressources méthodologiques: il ne s'y trouve pas confronté à des problématiques identiques, même s'il a toujours affaire à des détenus toxicomanes. Un tel schéma vaut aussi pour l'intervention psychologique, elle ne saurait considérer la dimension sociale et culturelle oeuvrant chez les sujets pris en charge à titre d'environnement plus ou moins extérieur. Les réunions d'équipe, les discussions et les échanges au sein des Antennes imposent aux psychologues et aux travailleurs sociaux de tenir explicitement compte des dimensions que -hors Antenne- chacun serait tenté de plus ou moins méconnaître. Dans tous les cas, l'approche fonctionnelle, propre à l'Antenne, prime sur les approches professionnelles de ses personnels.

En ce sens, l'identité fonctionnelle a un caractère structurel et le Groupe Technique confirme certaines constatations avancées dans son rapport préliminaire: tous les personnels que nous avons rencontrés ont bien souligné que leur travail à l'Antenne a impliqué -et implique toujours- un ré-agencement certain de leurs qualifications et compétences professionnelles, voire même parfois une véritable reconversion. Les compétences en matière de toxicomnie au sens de l'article 6 du Cahier des charges-type constitue bien le réservoir professionnel des Antennes, mais elles fonctionnent de fait en se combinant les unes aux autres.

Cette identité fonctionnelle, à la fois trans-professionnelle et trans-disciplinaire, intervient aussi dans l'abord et dans le

traitement que les Antennes font des demandes qui leur sont adressées. Les échanges de Marly à ce sujet montrent bien que la demande en prison ne mobilise pas exactement les mêmes registres que celle survenant extra-muros: les structures de personnalité ne sont pas indifférentes à la situation carcérale. Par voie de conséquence, les Antennes ont d'autant plus de difficultés à identifier les demandes qui s'adressent à elles qu'elles tendent à y trouver des similitudes avec les demandes faites à l'extérieur. Dans le même sens, elles repèrent d'autant plus difficilement les effets de leurs réponses qu'elles sous-estiment l'impact soit social et culturel, soit psychologique et personnel de leurs interventions. Les discussions à propos du rôle soignant des Antennes, lors du Séminaire de Marly, pourraient être lues à la lumière de ces remarques.

Ceci dit, l'identité fonctionnelle telle que nous l'exposons présente bien deux volets distincts. D'une part, il s'agit d'une identité sans laquelle la pertinence actuelle et l'avenir possible des Antennes poseraient de graves questions: nos échanges avec les Antennes, l'analyse de leurs productions écrites, les discussions lors du Séminaire de Marly montrent que toutes les Antennes y tiennent particulièrement. Mais, d'autre part, chaque Antenne réalise cette identité fonctionnelle selon des modalités fort particulières dont il serait malaisé de trouver un commun dénominateur. La dialectique entre "identité fonctionnelle" et "identités professionnelles" n'est pas partout la même. Il en va de même pour le statut soignant ou non soignant ainsi que pour l'approche des demandes adressées aux Antennes. Les éléments communs relatifs aux objectifs généraux vont de pair avec des divergences profondes quant aux problématiques et aux méthodologies, comme on peut le voir dans les Actes du Séminaire de Marly-le-Roi: témoignage d'une richesse certaine, garantissant notamment qu'il ne saurait régner un "modèle" intangible; témoignage aussi, néanmoins, du fait que sous l'appellation "Antenne toxicomanie" cohabitent des structures bien différentes.

Cependant cette diversité réelle témoigne à sa manière d'une communauté effective entre les différentes Antennes: la question de l'identité fonctionnelle donne lieu à des traitements fort divers, mais ces traitements ne sont aucunement considérés par les intéressés comme des évidences indiscutables, allant de soi ou indépassables. Les Antennes qui identifient leur identité fonctionnelle aux identités professionnelles de leurs membres, celles -au contraire- pour lesquelles elle ne saurait s'y réduire, celles qui se définissent comme des structures soignantes et celles qui ne voient là qu'un de leurs domaines d'intervention, toutes partagent bien cette idée qu'il s'agit là de balises conjoncturelles, de repères provisoires dans une démarche en construction.

Concluons alors que c'est bien autour de cette question de

l'identité fonctionnelle que des enjeux décisifs quant au fonctionnement concret des Antennes se déclinent. L'ensemble des questions que l'on peut se poser au sujet de ces structures originales s'y trouve concentré et le rôle d'exemple ou de référence qu'elles pourraient jouer vis à vis d'autres structures pénitentiaires s'y condense.

III. La formation.

Si, dans son principe, la formation continue représente de nos jours une exigence majeure de tout exercice professionnel, cela s'avère particulièrement indispensable dans le cas des Antennes. La nécessité d'une formation continue est tout d'abord imposée par la nature même des problèmes dont les Antennes s'occupent. La toxicomanie, en effet, articule de multiples dimensions-subjectives, professionnelles, familiales, économiques, institutionnelles, culturelles- dont la prise en compte implique une mise à jour constante de connaissances ainsi qu'une analyse actualisée de leurs rapports.

Cette nécessité est aussi imposée par le lieu d'implantation des Antennes. Le milieu carcéral en général et chaque site en particulier présentent des caractéristiques spécifiques et accusent des transformations que les Antennes sont bien obligées de connaître. Ni ces caractéristiques, ni ces transformations ne sauraient être tenues pour un simple environnement extérieur de chaque Antenne. Il en va de même pour l'extra-muros: la préparation de la sortie des toxicomanes suppose un minimum de connaissances quant aux milieux de vie qu'ils retrouveront, tout comme il suppose d'identifier la nature et les possibilités des réseaux sanitaires et sociaux disponibles. Les Antennes ne peuvent y parvenir qu'au prix d'échanges réguliers, de réunions de travail et de discussions avec l'ensemble des partenaires intra et extra-muros. De même, l'étude de la littérature produite en la matière s'avère indispensable.

Une dernière raison rend nécessaire la formation continue des Antennes: il s'agit de leurs modalités de travail. La composition inter-professionnelle des Antennes, d'une part, et les multiples dimensions de la toxicomanie, de l'autre, imposent de tenir compte simultanément des aspects sanitaires et psychologiques autant que des aspects familiaux et sociaux. L'accentuation unilatérale de l'un de ces aspects mettrait en question la définition de ces structures originales et ceci au niveau des démarches, des méthodologies et des modes d'intervention.

Les Antennes ne peuvent s'acquitter de leur tâche qu'à la faveur d'un double mouvement: étayage de la formation sanitaire et psychologique et de la formation à caractère social des personnels concernés, mise en commun et intégration des unes et

des autres. Ce dernier point est fondamental; la spécificité des Antennes repose sur une démarche associant deux volets indissociables -sanitaire et psychologique, éducatif et social- démarche où se joue l'identité fonctionnelle de ces structures.

Tel est donc le rôle de la formation continue dans le fonctionnement des Antennes: elle constitue un des garants de leur identité fonctionnelle, une condition permettant d'affirmer leur spécificité. Il ne s'agit donc pas là d'un point secondaire mais bien d'une exigence incontournable. Le Groupe Technique définit la formation continue comme une activité régulière des Antennes au même titre que l'accueil et la prise en charge des détenus toxicomanes. Quant au service rendu à ces derniers, il dépend largement de l'affermissement de cette identité fonctionnelle, lequel passe obligatoirement par la formation continue. Ici, quelques repères peuvent être dégagés.

Le premier, à caractère général, rappelle qu'il s'agit de formation et qu'elle est continue. Continue, car elle est sans cesse actualisée dans les démarches quotidiennes des Antennes; il faudrait y voir une de leurs occupations habituelles. Mais il s'agit aussi de ne pas prendre le terme de formation au sens étroit d'une scolarisation qui consisterait à transmettre des contenus à des personnels supposés en manquer. La formation reçue et donnée par les Antennes concerne en effet des personnels déjà inscrits dans la vie active et disposant d'un ensemble conscient et inconscient de notions, représentations et connaissances à propos des matières abordées. Des savoirs-faire et des savoirs tout court y sont toujours déjà à l'œuvre, venant conditionner la réception et l'assimilation des contenus transmis; c'est là une sorte de terreau que la formation continue ne peut méconnaître. Elle prend racine sur les formations préalables dont les personnels disposent déjà. L'indispensable apport de nouvelles connaissances et la nécessaire actualisation des formulations s'y enracine. Maintes résistances rencontrées par les projets de formation et des difficultés de leur mise en œuvre s'expliquent par une différenciation insuffisante entre "formation" et "scolarisation".

Le deuxième repère concerne la logique pluri-disciplinaire de cette formation continue. Les arguments ci-dessus insistent en effet sur la multiplicité des dimensions à l'œuvre à la fois dans la toxicomanie et dans l'abord que les Antennes sont censées en faire.; un double mouvement de spécialisation et d'intégration des spécialités s'ensuit. Or cette intégration s'articule très directement à l'identité des Antennes, elle désigne les démarches constitutives de ces structures. L'affermissement et l'actualisation des spécialités ne saurait isoler ces dernières les unes des autres, ni aboutir non plus à leur simple juxtaposition. Dans ce cas, en effet, les antennes ne feraient que reproduire en leur sein même l'étanchéité relative des services socio-éducatifs et des services sanitaires existant déjà

en milieu carcéral; en perdant leur spécificité, les Antennes feraient dès lors double emploi vis à vis des partenaires avec qui elles sont en fait appelées à collaborer. Ainsi, l'intégration des spécialités prime sur chacune des spécialités prise isolément: la logique pluridisciplinaire commande la logique mono-disciplinaire.

Le troisième repère souligne le caractère à la fois théorique et pratique de la formation continue. Le volet théorique concerne la mise à jour des connaissances propres à chacune des compétences impliquées par une intervention en toxicomanie, ainsi qu'à leur nécessaire articulation. Il concerne aussi les discussions quant au statut même de la toxicomanie, sa définition, ses composantes, les évolutions et transformations culturelles et historiques du phénomène. Il s'agit là d'un travail d'élaboration scientifique, relevant de l'épistémologie autant que de l'épidémiologie. En son absence, les interventions risqueraient de déboucher sur de sérieuses impasses, par manque d'identification précise de leur objet effectif.

Mais le volet théorique ne peut être dissocié non plus du volet pratique, caractérisé par des échanges centrés sur des situations concrètes et la confrontation raisonnée des différents points de vue - incluant aussi les échanges réguliers avec l'ensemble des partenaires des Antennes de même que les réunions périodiques inter-Antennes.

Le quatrième repère concerne la formation reçue et donnée par les Antennes. Situées en position de récepteurs de formation, les Antennes restent à même de renouveler leurs pratiques et leurs schémas interprétatifs; situées en position d'acteurs de formation, elles sont tenues à un effort de clarification relatif à leurs démarches et à leurs objectifs. Dans un cas comme dans l'autre, la formation est source de perspectives novatrices et de nécessaire distanciation vis à vis du fonctionnement quotidien. La formation donnée par les Antennes, dont nous avons déjà souligné le rôle stratégique, concerne les interventions intra et extra-muros -ponctuelles, sous forme de cycles, tantôt formelles, tantôt informelles- que ces structures sont amenées à effectuer. A cet égard, la participation des Antennes à la formation initiale et permanente des personnels de détention et des personnels socio-éducatifs s'avère aussi indispensable pour les uns que pour les autres. De même, leur intervention auprès des structures extérieures -centres sanitaires spécialisés, structures d'hébergement, centre d'accueil- peuvent intervenir sur les représentations qu'ont ces publics de la toxicomanie, du milieu carcéral et du travail des Antennes. De ce fait, ce type de formation donnée devrait renforcer leur implantation locale. Il s'agit d'ailleurs là d'un point qui se vérifie dès à présent. Les Antennes, dans leur ensemble, participent à divers programmes de formation, comme "formateurs" ou comme "formées".

Cette participation des Antennes dans une activité de formation est cependant inégale selon les structures. Diverses raisons expliquent cette situation, dont des raisons tout à fait concrètes et matérielles qui déterminent le temps et les énergies disponibles pour ce travail. Ces raisons n'excluent cependant pas un autre facteur: la définition de son identité fonctionnelle par chaque Antenne. Si cette identité est perçue comme devant être construite d'abord au sein même de l'équipe, la formation à "donner" ne constitue guère une priorité. Si elle est articulée au travail de l'équipe et à l'ensemble des partenaires, la formation occupe en revanche une place importante et les difficultés à y participer y sont d'autant plus fortement vécues. Enfin, si cette identité fonctionnelle est supposée aller de soi, la participation à des formations est alors plutôt fonction des disponibilités matérielles et des intérêts subjectifs des personnels, sans que ceci constitue un enjeu particulier pour l'Antenne en tant que structure. Il existe en fait une corrélation entre le positionnement vis à vis de l'identité fonctionnelle et celui vis à vis de la formation.

Au terme de cette analyse, deux conclusions supplémentaires se dessinent. La première, qui a valeur de constatation, consiste à dire que c'est à propos des questions de formation que s'ordonnent les différences entre les Antennes, et ceci au sein même de leurs démarches et de leurs méthodologies, de même que c'est autour de ces questions que s'ordonnent -en grande partie- les liens qu'entretient chaque Antenne avec ses partenaires intra et extra-muros. La seconde conclusion, qui a valeur de pronostic autant que de proposition, avance que le développement de ces structures originales dépend, pour une part non négligeable, de la place concrètement réservée à la formation reçue et donnée par les Antennes.

IV. Le Bulletin "Parcours en toxicomanie".

Ce Bulletin s'est donné comme objectif d'être un support de formation et de discussion sur le coupe "toxicomanie/prison" en relation avec l'extra-muros pénitentiaire. Axé sur les Antennes toxicomanie, sur leurs besoins de formation, sur les questions théoriques, déontologiques et pratiques de leurs fonctionnements, il s'adressait à l'ensemble des intervenants en milieu carcéral (personnel de santé, services socio-éducatifs, instances de formation), mais aussi aux intervenants extérieurs, institutions spécialisées, réseaux formels et informels. Il se proposait enfin d'offrir un espace de réflexion et d'expression pour les équipes des Antennes et pour leurs partenaires. Ces bulletins, qui se trouvent en annexe de notre rapport d'activité, ont proposé au fil des parutions une réflexion sur la formation, l'identité

fonctionnelle des Antennes et se sont fait l'écho d'un certain nombre d'initiatives (expériences de formation, publication de travaux, rapports d'activité des Antennes...). Il a enfin été utilisé comme support visant à préparer la tenue du Séminaire de Marly-le-Roi.

Il s'agit là d'une initiative dont les effets sont difficilement évaluables bien que le Bulletin ait été assez largement distribué et lu dans les Antennes. Nous en proposons cependant un bilan critique, qui est lié au constat d'une relativement faible participation des Antennes à cette publication. Trois éléments au moins sont à prendre en considération: 1) une sollicitation du Groupe Technique en direction des Antennes qui ne s'est peut-être pas exercée de façon assez persévérente ou continue; 2) la non poursuite de la publication au décours du Séminaire de Marly-le-Roi; 3) la non diffusion du Bulletin au réseau sanitaire spécialisé extra-muros. Ces trois éléments suffisent peut-être à expliquer que le Bulletin n'ait pas donné lieu à une participation véritablement active de la part des Antennes. Mais il faut aussitôt ajouter que le Bulletin était dès le départ porteur de ses propres limites, ne prétendant nullement s'inscrire dans une action à longue échéance et ne correspondant pas non plus à une demande explicite de la part des Antennes.

Il n'en reste pas moins que cette formule de communication nous semble particulièrement utile et qu'elle pourrait, sous une forme et des modalités à déterminer, être relancée. Il conviendrait alors de l'envisager sous une forme différente, ne se limitant pas au seul secteur des Antennes, mais visant bien l'ensemble du secteur spécialisé dans le champ de la toxicomanie. Cette publication, échappant donc à la dimension artisanale qu'elle a pu avoir avec "Parcours en toxicomanie", pourrait effectivement constituer une plateforme destinée aussi bien à des échanges théoriques qu'à la transmission d'informations et de données d'origines multiples (institutions spécialisées et Antennes toxicomanie bien entendu, mais aussi autorités de tutelles, organismes de recherche, banques de données...).

V. Le Séminaire de Marly-le-Roi.

Rappelons que le Séminaire lui-même a été organisé à partir d'une idée qui a fait son chemin à partir des Antennes elles-mêmes, idée transmise au Groupe de Pilotage par le Groupe Technique. Initialement prévu à VARCES, en Novembre 1988, ce Séminaire a dû être remis. Il nous avait paru important d'organiser ce Séminaire dans une ville de province et dans un site qui ne soit ni carcéral, ni psychiatrique, et nous avions trouvé, à Varces, des conditions qui nous paraissaient très satisfaisantes. Le décès de Dominique Hout de Saint-Albin nous a amenés à ne maintenir ni le lieu, ni la date. En fin 1988, sur la

demande du Groupe de Pilotage, nous avons organisé le Séminaire de façon à ce qu'il puisse avoir lieu dans un délai le plus rapproché possible; le site de Marly-le-Roi a été retenu, ceci grâce à la bienveillante coopération du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Le Séminaire, dans son contenu même, devait permettre aux personnels des Antennes de se rencontrer, de discuter et confronter leurs pratiques ainsi que leurs difficultés et, partant, se situer plus clairement par rapport au Cahier des charges, affiner leur identité fonctionnelle et, enfin, mieux envisager leurs interventions à un niveau global, national. Il devait aussi, grâce à la présence des Délégués régionaux à la formation, des Délégués régionaux à l'action socio-éducative, ainsi que d'autres intervenants en milieu carcéral, permettre de mieux situer le rôle des Antennes dans la situation même de ces structures, enclaves socio-sanitaires en milieu carcéral. Il devait enfin, de par la présence des médecins Chefs, permettre d'envisager la spécificité de l'action des Antennes vis à vis de celle du dispositif médical et psychiatrique en place.

A n'en pas douter, le Séminaire se présentait aussi comme une entreprise tout à fait périlleuse, compte tenu du nombre et de la diversité des participants et compte tenu également de l'individualisme bien français qui règne assez généralement dans la sphère des intervenants en toxicomanie. Peu avant la date du Séminaire, nous ne savions pas encore si toutes les Antennes y participeraient, certaines d'entre-elles ayant négligé de nous le faire savoir et ne nous ayant pas renvoyé leur bulletin d'inscription. Par ailleurs, nous savions que les thèmes proposés à la réflexion ne pouvaient pas donner lieu à un consensus immédiat: tandis que certaines équipes s'y retrouveraient et les jugeraient conformes à ce qu'elles avaient souhaité, d'autres ne manqueraient pas d'y voir un mélange inadéquat, faisant la part trop belle aux Médecins ou, encore, manquant d'aborder tel ou tel secteur d'activité. Notons enfin que toutes les Antennes ont été représentées, sans exception, et que toutes ont participé, ce qui est en soi tout à fait remarquable.

1. Présentation générale.

Les invitations ont été lancées un peu plus de deux mois avant la date du Séminaire, les participants étant invités à renvoyer leurs bulletins d'inscription avant le 5 Février 1989. A Marly-le-Roi, nous disposions à l'Institut National de la Jeunesse d'une grande salle, de la salle des congrès (utilisée pour les discours de clôture), de deux salles de Commission ainsi que d'un bureau pour le Secrétariat.

Les participants avaient la possibilité d'être logés sur place

et, dans la mesure du possible, tout a été fait pour que leur séjour se déroule dans de bonnes conditions de confort.

Le programme prévisionnel a été conçu de façon à poser les bases d'un certain équilibre entre les intervenants (personnels des Antennes, DRF et DRASE) et les thèmes qui devaient être abordés (La question de la demande, l'Epidémiologie, le SIDA, la formation). Il devait enfin laisser une place significative aux équipes des Antennes afin qu'elles puissent témoigner de leurs pratiques et conditions de travail (rapports d'activité des deux matinées), tout en réservant un espace aussi large que possible aux discussions formelles et informelles (discussions générales, animation à l'INJ, dîner en ville).

En définitive, et compte tenu des inscriptions qui se sont effectuées sur place -un certain nombre de participants ayant omis de nous faire part de leurs intentions- soixante treize personnes ont été régulièrement inscrites. Les inscriptions se répartissent de la façon suivante:

Antennes:	38 personnes.
SMPR:	12 personnes.
DRASE:	10 personnes.
DRF:	7 personnes.
Autres:	6 personnes.
TOTAL: 73 personnes.	

Toutes les Antennes, sans exception, ont été représentées. Parmi les représentants des Antennes (éducateurs, psychologues, assistants sociaux) certains font aussi partie du personnel d'un SMPR ou d'un service hospitalier. Parmi les représentants des SMPR, on trouve médecins Chefs et infirmiers. Dans la rubrique "Autres", on trouve des formateurs (Ministère de la Justice, Ministère des Affaires Sociales), ainsi que d'autres personnes concernées (Service de probation, Médecin exerçant en milieu carcéral...).

Par ailleurs, un certain nombre de personnes ont pu participer à tout ou partie du Séminaire sans pour autant être inscrites. Il s'agit, en particulier, outre l'équipe d'une Antenne, d'intervenants extérieurs qui devaient prendre la parole sur un thème donné, de quelques personnes concernées par l'activité des Antennes et qui souhaitaient entrer en contact avec elles, de quelques membres du Groupe de Pilotage et, enfin, de quelques médecins Chefs des SMPR. Le Séminaire a donc rassemblé plus de cent de personnes, chiffre supérieur aux prévisions.

2. Le déroulement du Séminaire.

Peu après une brève introduction de notre part, le travail est interrompu par une irruption de mauvaise humeur de la part de quelques Antennes, venues en force, inscrites le jour même. Rien ne leur convient: la structure du Séminaire est à revoir, les thèmes de réflexion proposés ne sont pas fondamentaux... La tenue même du Séminaire leur semble d'ailleurs déplacée, non seulement pour elles-mêmes, mais aussi pour l'ensemble de leurs collègues. Les critiques qui fusent tombent cependant à plat, en ce sens qu'elles surviennent à un moment où tout semblait se passer bien, la majorité des participants se trouvant de bonne humeur et appréciant le principe et le début de cette rencontre. Suit alors, de la part des mêmes, une invitation sous la forme d'un tract distribué à l'assistance, à se rendre à une autre réunion, une quinzaine de jours plus tard, afin de créer un Comité de coordination nationale des Antennes. A cette initiative, suit une injonction: transformer le Séminaire de Marly-le-Roi en une sorte de "happening" au cours duquel il conviendrait de faire table rase du programme prévisionnel. Devant notre refus d'entamer un dialogue sur cette base, les équipes contestataires font mine de se retirer. Des voix s'élèvent alors pour sauvegarder cette occasion unique de rencontre et de travail en commun. Un consensus semble s'établir autour de l'idée d'une suspension de séance qui serait suivie d'un large tour de table.

Proposé et accepté par la grande majorité des participants, il a pour objectif le maintien de la présence des Antennes contestataires, au prix d'une prévisible amputation du programme prévisionnel. Un président de séance est nommé, qui sollicite les contributions de chacun: il s'agit d'identifier les thèmes à travailler pour la bonne tenue du Séminaire.

Les thèmes suivants sont alors proposés (dans l'ordre des citations et selon les formulations énoncées): 1) le problème de la sortie de prison et de la séropositivité; 2) les relations inter-Antennes et les relations avec les autorités de tutelle (MILT et DGS); 3) la création d'un Comité national des Antennes; 4) le rôle "soins/pas soins" des Antennes; 5) la question de la demande (faut-il la provoquer, l'attendre, laisser mûrir, rencontrer les gens régulièrement) et les pratiques de dépistage; 6) l'identité des Antennes; 7) le secret professionnel; 8) Les problèmes de l'urgence, du dépistage et de l'originalité des interventions; 8) la "coordination" du Cahier des charges (qu'est-ce que ça veut dire?); 9) la participation à la Commission d'application des peines; 10) la méthodologie du travail: comment se traitent, au sein de chaque équipe, les identités professionnelles de chacun; 11) la préservation de l'anonymat des toxicomanes; 12) le travail avec les familles; 13) les groupes de toxicomanes; 14) le problème du manque de personnel; 15) les femmes toxicomanes et séropositives; 16) le rôle de l'Antenne pour la formation du personnel pénitentiaire; 17) le problèmes des coordinations: celle de l'Antenne, celle des

équipes socio-éducatives, celle des DRASE; 18) la participation des antennes à une politique de santé plus globale, au niveau de la région pénitentiaire.

Plusieurs thèmes directeurs sont identifiés par le président de séance: 1) l'identité des Antennes (constitution, méthodologie de travail, relation avec les différents partenaires); 2) les missions des Antennes (le cahier des charges, la question de la demande, la formation, la situation de relais, les problèmes de coordination etc...); 3) le problème du secret professionnel.

L'identification de ces thèmes a permis de calmer le jeu. Plusieurs remarques assez vives sont émises, relatives à l'intérêt qu'il y aurait de commencer le travail ("on ne va pas chercher éternellement ce qu'on fait..."). Il reprend donc sous la forme d'une discussion générale, à partir du premier thème identifié, sur l'identité des Antennes. Nous convenons qu'il se poursuivra, le lendemain, sous la forme de trois Commissions: la première sur la question de la demande, la seconde sur la question des relais dans la prise en charge des toxicomanes et, enfin, la troisième sur la question de la coordination des équipes intervenant en milieu carcéral; le programme des deux matinées est par ailleurs maintenu, tandis que celui de la dernière journée (la formation) est nécessairement sacrifié au profit des comptes rendus des trois Commissions.

Organisée à la fin de la première journée, son thème est celui de l'identité des Antennes. Elle donne lieu, en fait, à un très large échange de vues au cours duquel les participants dans leur ensemble vont développer cette idée selon laquelle les Antennes sont des structures nouvelles, à l'origine de pratiques innovantes en milieu carcéral. L'Antenne de Draguignan décrit les conditions concrètes de son travail, cite quelques données statistiques (80% des toxicomanes qui viennent d'un autre département que celui de son implantation, 69% de récidivistes, 51% d'ILS, 80% de nationalité française) et insiste sur la dimension réaliste des interventions: "On veut intervenir sur la réalité. Afin d'être en mesure de proposer quelque chose, on veut savoir qui est le toxicomane en question, quelles sont ses obligations, où va-t'il retourner, quelle est sa réalité professionnelle, culturelle...". A Lille, l'Antenne insiste sur les facteurs environnementaux et économiques qui peuvent avoir un lien avec le développement de la toxicomanie (pauvreté, chômage, familles nombreuses, habitat...), tandis que sont évoquées les difficultés d'un recueil de données relatif aux origines ethniques des sujets.

Ces considérations orientent le débat sur la question de l'identité de l'Antenne: on souligne que cette dernière se trouve dans un milieu clos, où il s'agit de gérer la pénurie, les carences ainsi que les frustrations, et que se pose peut-être le problème d'une hiérarchie des actions. L'ambiguïté de la

définition de l'Antenne ("elle appartient au SMPR et elle n'est pas soignante") pose le problème du contenu et de la nature des interventions. Un consensus semble s'établir autour de l'idée que l'ambiguïté même de cette définition serait une grande richesse: "C'est à partir d'une réflexion sur ce qu'elles peuvent faire que l'on peut arriver à définir une identité générale et une personnalisation de chaque Antenne." Ici, en effet, une première avancée s'est manifestée, en ce sens que les participants cessent de s'accrocher sur certains mots ("soignant", "non soignant", "effet" ou "moment psychothérapeutique"), pour bien considérer qu'il y a la place pour un travail novateur, celui des Antennes.

Consacrées aux rapports d'activité des Antennes, les présentations des Antennes ont été intégralement retranscrites et figurent dans les Actes. Ces présentations se sont déroulées dans une ambiance de travail qui a donné lieu à des échanges très nourris, inter-Antennes et associant l'ensemble des participants. Il en ressort très nettement que cette formule de communication est à retenir, permettant à chaque Antenne de présenter l'état de ses réflexions et à l'ensemble des intervenants de progresser dans une optique commune, laissant leurs places aux convergences et divergences.

Les trois séances de travail en commission se sont déroulées l'après-midi du 28 Février et ont donné lieu à un compte-rendu, le lendemain, en séance plénière. Ces documents figurent dans les Actes. La commission consacrée à la question de la demande a été enregistrée et a fait l'objet d'une retranscription intégrale. Cette dernière question, qui s'est traduite par un très large débat, et qui n'a pas manqué d'aborder la dimension stratégique du mode de rencontre avec les détenus, s'est poursuivie par un échange informel au sujet des problèmes posés par le SIDA. La présence de Monsieur BRUNET, de la Direction Générale de la Santé, a en outre permis de situer ces problèmes dans une perspective générale de Santé Publique, c'est à dire donnant toute liberté aux Antennes de concevoir et de développer des initiatives propres à ce domaine. Ces dernières pourraient être soutenues par l'Autorité de tutelle.

Les échanges informels, quant à eux, ont été facilités par l'hébergement des participants en un même lieu et, surtout, par le dîner en ville qui s'est déroulé le deuxième jour. Ce dernier s'est déroulé dans un climat franchement convivial, associant la quasi-totalité des participants (inscrits et non-inscrits) et de nombreux représentants des Autorités de tutelle. Il a certainement contribué à renforcer des liens existants et à en créer de nouveaux.

3. Eléments d'évaluation.

Il eût bien entendu été plus facile, comme cela nous a été parfois soufflé, d'organiser un Séminaire Antennes exclusivement réservé à ces dernières. Mais, dans ce cas de figure, une telle réunion aurait sans doute abouti à un renforcement de l'isolement des Antennes vis à vis de l'ensemble de leurs partenaires en milieu carcéral. Au contraire, il nous semble plus nécessaire que jamais de maintenir dans les faits cette idée que les Antennes ont de multiples partenaires, intra et extra-muros, et que ces derniers sont indispensables -par la qualité de la coordination et des collaborations- au bon fonctionnement de ces structures.

De par la présence des DRF et des DRASE, le Séminaire a certainement gagné en efficacité, ces derniers n'ayant pas manqué de pointer que le milieu carcéral exige, de tous ceux qui interviennent en prison, un minimum de prise en considération de cette dimension carcérale. Le terme de "culture pénitentiaire" est assez souvent revenu au cours des discussions, venant rappeler aux Antennes dans leur ensemble que l'interprétation de tel ou tel comportement ou attitude des toxicomanes ne pouvait être isolée de la dynamique même de la détention, ces derniers n'échappant nullement à la condition ordinaire du détenu. La présence des DRF, des DRASE ainsi que de quelques autres intervenants (encore trop peu représentés à notre sens) était donc nécessaire, contribuant à réduire le risque -toujours présent- d'un enfermement sur elles-mêmes de ces enclaves socio-sanitaires que sont les Antennes toxicomanie.

Avec l'incident inaugural, s'est produit -outre un certain mépris d'une confraternité minimum- un évènement que l'on nous ne pouvons nous empêcher de rapprocher de ce qui s'est produit, il y a une quinzaine d'années, lors de la création des premiers centres spécialisés en toxicomanie, c'est à dire: prise de la parole au nom des toxicomanes, via un discours excluant toute compétence extérieure possible.

Cette première rencontre des Antennes gagne en effet à être située dans son contexte historique, c'est à dire celui de la reprise d'un questionnement oblitéré depuis le début des années 70. Les textes historiques, de nature médicale, sont en effet ceux de FULLY, HIVERT et POULAIN, en 1972, qui ont d'emblée posé l'impuissance de la médecine à proposer une doctrine de prise en charge des toxicomanes et qui ont de ce fait très largement contribué à la constitution du secteur spécialisé.

La rationalité dernière de la contestation en question est à comprendre, selon nous, dans ce mouvement même qui vise à envisager la création des Antennes dans la seule perspective d'un renforcement du dispositif spécialisé dans l'accueil et la

prise en charge des toxicomanes via, notamment, la revendication inconditionnelle d'un statut d'intervenant en toxicomanie, lequel renvoie à une conception toute spécifique du toxicomane. La difficulté présente étant, justement, que les conditions historiques ne sont plus les mêmes. A ce jour, en effet, tandis que le secteur spécialisé parvient encore mal à constituer une doctrine de prise en charge, ou un corpus plus ou moins systématisé de connaissances et de protocoles d'intervention, c'est plutôt la question d'une relative despécialisation de cette prise en charge qui est de mise, les effets pervers possibles d'une hyper-spécialisation (voire d'une approche mono-disciplinaire) en ce domaine commençant à être reconnus. On retrouve d'ailleurs cette préoccupation dans la composition des Antennes toxicomanie, telle qu'elle est fixée par le Cahier des charges, qui vise justement à faciliter un abord nouveau de la toxicomanie, ceci à partir d'une stratégie trans-disciplinaire. Ce point, qui a été esquissé dans notre premier rapport, sera développé à l'occasion des Actes, dans notre rapport final.

Nombreux sont les participants qui ont été sensibles à la "progression" positive des débats et des échanges, à une dynamique du Séminaire. De ce point de vue, un des moments les plus fort du Séminaire a été celui des deux matinées pendant lesquelles les Antennes ont présenté leurs rapports d'activité. Il s'est produit ce que nous espérions, à savoir: une communication inter-Antennes donnant lieu à des échanges très nourris et, surtout, à un rebondissement des thèmes abordés d'une présentation à l'autre. La retranscription intégrale de ces contributions dans les actes nous permet maintenant de retracer les étapes les plus importantes de la réflexion. Citons cependant, entre autres thèmes discutés, la première rencontre avec les détenus, le repérage des toxicomanes, le rôle des différentes compétences dans l'Antenne, les questions relatives au recueil de données, le processus même de l'implantation de l'Antenne, les questions du suivi post-pénal. Il nous semble donc, à partir de ces tous premiers éléments, que le Séminaire de Marly constitue effectivement une solide base de départ pour de prochaines rencontres.

Plusieurs points, cependant, n'ont pu être qu'évoqués et ceci nous semble dommage, bien qu'une première rencontre ne puisse se donner comme objectif d'épuiser tous les sujets. Ce sont, en particulier, l'épidémiologie, le SIDA et les questions de formation.

Pour ce qui concerne l'épidémiologie, il eût été utile de pouvoir aborder les questions très concrètes du recueil de données lui-même ainsi que les problèmes d'interprétation de ces données. Comme nous l'avons déjà signalé, tout un travail reste à mener à ce niveau afin, notamment, de s'assurer d'un minimum de cohérence inter-Antennes. Se pose, enfin, la question de la continuité du recueil des données.

Pour ce qui concerne le SIDA, reste encore posée la question du rôle de prévention tertiaire que pourraient assurer les Antennes en milieu carcéral. Le personnel des Antennes, à ce niveau, fait globalement preuve de peu d'imagination, tandis que la proportion de toxicomanes contaminés est excessivement élevée et que d'évidents besoins d'information/prévention sont à l'ordre du jour. Ces derniers, quand ils ont été évoqués, ne l'ont été qu'en termes médicaux traditionnels. Toute une investigation reste à mener dans ce domaine.

Les questions de formation, enfin, n'ont pu être traitées comme il convenait. Ceci ne saurait être mis sur le seul compte du réagencement de dernière minute du Séminaire. Force est de constater que les Antennes ont souffert d'un certain aveuglement vis à vis de leurs partenaires DRF et DRASE, ne comprenant pas toujours le parti qu'elles pouvaient tirer d'échanges approfondis avec ces derniers pour la consolidation même de leur implantation en milieu carcéral. Les DRF et les DRASE, cependant, s'ils n'ont pu partager avec les Antennes leurs expériences de formation auprès des personnels de surveillance et d'interventions éducatives auprès des détenus, ont néanmoins compris que le relatif désintérêt des Antennes à leur égard -prenant alors la forme d'une certitude affichée- correspondait bien plutôt à la situation de recherche de ces dernières sur elles-mêmes. Ceci est encore, selon nous, un argument pour le maintien de ce projet d'un futur Séminaire qui bénéficiera de tous les enseignements acquis cette fois ci.

D'autres données, enfin, sont issues de l'analyse des formulaires d'évaluation qui ont été remis à tous les participants et que nous avons recueillis le dernier jour. Trente réponses (soit environ un tiers des participants) ont été enregistrées. Elles traduisent globalement une nette satisfaction quant à l'organisation du Séminaire (82%) et une satisfaction plus modérée quant à sa structure (64%), tandis que le formulaire d'évaluation lui-même est à juste titre critiqué (pas de niveau intermédiaire d'appréciation entre "excellent" et "moyen"). Il existe globalement une bonne concordance entre les appréciations sur l'organisation et celles sur l'intérêt des débats: la satisfaction est unanime pour ce qui concerne les deux matinées (rapports d'activité des Antennes) et très nette aussi pour le mardi après-midi (travail en commission). Les appréciations globales, quant à elles, sont également positives. Outre quelques réflexions irritées ou ironiques sur l'incident du premier jour, on retiendra parmi les commentaires: l'intérêt d'un travail de préparation du Séminaire, des souhaits pour que ce type de rencontre puisse se renouveler, la notion d'une évolution positive le long des trois jours.

En conclusion, on peut dire que le Séminaire de Marly témoigne effectivement de la situation des Antennes dans les prisons

faisant partie intégrante de l'activité normale des Antennes. Il se réalise grâce à un questionnaire court, élaboré par l'INSERM, constituant en fait un "recueil épidémiologique de base", n'excluant nullement la possibilité pour les équipes de le l'étendre à d'autres données en fonction de leurs propres axes de travail. Les Antennes toxicomanie ont à cet égard bénéficié des progrès réalisés dans le domaine de l'épidémiologie, l'une des étapes importantes de ces progrès ayant été la mise au point d'un questionnaire simple et limité aux items essentiels.

Cette activité de recueil de données a pu correspondre à des objectifs ou des préoccupations variés au sein même des Antennes, parfois à des moments différents de leur installation: 1) décrire la population des toxicomanes incarcérés et mettre à jour ses besoins spécifiques en termes sanitaires et sociaux (notamment par la prise en compte de leurs antécédents médico-légaux); 2) stratégie -pour l'équipe- d'aide à la relation, tout du moins au début de l'implantation de l'Antenne: la passation du questionnaire permettant alors aux intervenants de se présenter et d'entrer en contact avec les toxicomanes; 3) moment privilégié, indissociable du développement de la rencontre, permettant précisément d'interpeller le sujet sur son rapport à la drogue, aux soins, à la prison, devenant ainsi la première étape d'une relation clinique.

Mais ces objectifs, ou ces préoccupations, s'inscrivant nécessairement à un moment donné du développement des Antennes, ne peuvent suffire en eux-mêmes pour maintenir le recueil de données sur une base systématique et permanente. Cette activité de recueil de données demande, y compris en milieu carcéral, un degré assez élevé de motivation. Tandis que la première enquête INSERM (en cours de publication) a donné lieu à une participation effective de toutes les Antennes, se pose la question d'un éventuel essoufflement des Antennes à cet égard: il y a ici, pour le maintien du recueil de données dans de bonnes conditions et de façon durable, nécessité d'une sensibilisation permanente à l'intérêt d'un tel travail.

Cette sensibilisation pourrait prendre deux formes qui sont à notre avis complémentaires: 1) le lancement, pour certaines Antennes volontaires, de recherches sur des thèmes bien ciblés, tout en maintenant la "base de données", laquelle a précisément cette ambition de fonctionner comme tronc commun des recherches épidémiologiques; 2) une formation à l'Epidémiologie, à la Statistique et aux Sciences Humaines, pour les équipes volontaires, sous la forme de stages courts, qui pourraient être organisés par l'INSERM, en collaboration éventuelle avec l'IREP. Cette sensibilisation est sans doute le meilleur garant de la qualité du recueil de données.

Soulignons bien que cette qualité du recueil de données s'entend à deux niveaux distincts: 1) un niveau technique et

méthodologique, qui vise à garantir la bonne homogénéité des données recueillies, laquelle repose sur l'existence d'un protocole commun du recueil et sur la mise au point d'une série de définitions communes; 2) un niveau épistémologique, qui résulte d'une élaboration conceptuelle pour laquelle l'apport des Sciences Humaines est strictement indispensable -dans la mesure où tout recueil de données quantitatives reste dépendant des définitions théoriques le guidant et où peut alors se concevoir une complémentarité des approches quantitatives et qualitatives. Ceci renforce encore le bien-fondé d'une telle formation, le degré de participation des Antennes à la recherche épidémiologique ne dépendant pas seulement de la motivation des équipes mais aussi des compétences psycho-sociologiques acquises grâce à elle.

2. Le SIDA.

On estime généralement que la proportion des toxicomanes contaminés par le VIH est de l'ordre de 30% en moyenne, pouvant atteindre 50% et plus suivant les échantillons, notamment dans les grandes Maisons d'Arrêt. Cette forte prévalence de la contamination, allant de pair avec une proportion croissante de sujets qui sont déjà gravement invalidés par la maladie, pose de très lourds problèmes en milieu carcéral comme dans tout le secteur sanitaire spécialisé. Différents travaux ont bien développé tous ces points et ceux de Pierre Espinoza, en milieu carcéral, montrent bien que la dimension quantitative même des problèmes relatifs au SIDA pose directement la question de la pénurie des services médicaux, tout du moins dans les établissements de grande taille.

Deux questions, qui n'ont pu être qu'abordées lors du Séminaire de Marly, sont posées: 1) la question du champ de compétence des Antennes par rapport au SIDA; 2) la question des stratégies de prévention.

Pour le premier point, il semble bien que se fasse jour un consensus sur l'idée que les Antennes, n'ayant pas de vocation médicale à proprement parler, n'ont pas non plus pour mission d'intervenir de façon spécifique sur le SIDA: l'indication au test de dépistage, le suivi médical, notamment, ne leur reviennent pas. De la même façon, il semble logique que les informations de type médical (information sur les risques de contamination par voie sexuelle ou sanguine, sur les traitements médicaux) reviennent plutôt aux services médicaux et aux SMPR. En revanche, les Antennes auraient un rôle important à jouer pour tout ce qui concerne le suivi non médical et l'orientation de tels patients, en bonne coordination avec les services médicaux.

Mais il est s'avère aussi, dans une perspective de santé Publique, que les besoins des toxicomanes ne se limitent nullement à une information médicale de bonne qualité sur les risques de contamination, ni non plus à suivi somatique. On sait, en particulier, que l'information -aussi pertinente et répétée puisse-t'elle être- n'est d'ailleurs pas suffisante en elle-même pour amener les utilisateurs de seringues à cesser ou réduire les pratiques à risques. A ce niveau, de plus, les objectifs de la prévention concernent tout autant les sujets qui n'ont pas été contaminés que ceux qui sont déjà séropositifs ou malades. Et ceci, en milieu carcéral, est d'autant plus problématique qu'une proportion non négligeable de toxicomanes ne se reconnaît pas pour tel, a une représentation plutôt négative des structures soignantes en général et ne souhaite pas nécessairement aborder la question d'une gestion du risque SIDA avec des professionnels. Ce point semble être particulièrement sensible dans deux types de population: 1) les mineurs; 2) les toxicomanes anciens, marqués par la multiplicité des séjours en prison et la pauvreté ou l'absence du suivi institutionnel.

A partir de là se pose effectivement notre second point, relatif aux stratégies de prévention du SIDA en milieu toxicomane et en prison. Il semble bien que la logique de la prévention fasse l'objet d'un débat contradictoire -extra-muros comme intra-muros- sur la conception même d'une stratégie adéquate: pour les uns, c'est l'ensemble des mesures susceptibles d'améliorer la condition médico-sociale des toxicomanes qui est seule capable de fournir des réponses cohérentes et efficaces; pour les autres, au contraire, c'est plutôt la mise en place d'actions spécifiques de prévention qui sont de mise -telles, par exemple, les services d'échange de seringues dans les lieux de vente et de consommation des drogues illicites ou, encore, l'installation de distributeurs automatiques de seringues et de préservatifs dans les points "chauds".

Ce débat est à notre avis assez significatif, d'une part, des problèmes de pénurie relative des Antennes et des services médicaux qui peuvent effectivement s'interroger sur une priorité des actions -les soins ou la prévention- et, d'autre part, de ce que le concept de prévention tertiaire n'est pas encore clairement identifié en tant que tel par les intervenants en général et les travailleurs sociaux en particulier. Il n'y a à vrai dire pas de contradiction formelle entre les deux attitudes mais, en revanche, les modalités pratiques d'actions spécifiques de prévention du SIDA en milieu carcéral restent à identifier. Ceci est d'autant plus compréhensible que les Antennes ont déjà fort à faire, dans leur ensemble, avec toutes les difficultés entraînées par le suivi des toxicomanes séropositifs ou malades; de la même façon, elles sont aussi sensibles à la gravité et à l'ampleur des besoins strictement sanitaires des toxicomanes incarcérés.

Un parallèle pourrait ici être tenté, pour ce qui concerne les Antennes, avec la mise en place des activités de recueil de données épidémiologiques: il n'a pu être d'emblée effectif, et se développer, que parce qu'il a dès le départ été posé comme une des missions indispensables des Antennes. Ceci n'a pas été le cas pour ce qui concerne les activités de prévention tertiaire du SIDA, activités qui sont absentes du Cahier des Charges-type du fait, peut-être, qu'elles n'ont été vues que sur leur versant médical.

Les activités de prévention tertiaire dépassent pourtant cette dimension médicale et ne peuvent se limiter à la délivrance d'une information, aussi pertinente et complète soit-elle. La plupart des travaux de recherche sur le thème de la prévention, dont ceux de l'IREP, insistent sur la spécificité de telles activités: il s'agit de s'intéresser aux pratiques (seringue et sexualité) qui sont effectivement en cours chez les toxicomanes, d'identifier ce sur quoi elles se fondent ou se justifient (en termes de connaissances médicales réelles et en termes de représentation de la maladie) et, ensuite, de tenir compte des données ainsi recueillies pour élaborer une intervention adaptée. Ce type d'intervention, qui part d'une analyse détaillée de la situation objective des toxicomanes, de leur mode vie, de leur environnement, de la représentation qu'ils ont du monde et d'eux-mêmes, s'apparente à ce qui a été réalisé par l'IREP lors de sa recherche-action de 1986 à Fleury-Mérogis et se réalise, dans le champ du SIDA, dans le cadre d'interventions de rue au niveau de certaines villes Européennes (Rotterdam, Copenhague) et Américaines (Chicago, San Francisco). Il y a lieu de penser que de telles interventions devraient trouver à se développer en milieu carcéral.

3. Le rattachement des Antennes aux SMPR.

Deux aspects fort différents semblent devoir être distingués dans le problème du rattachement des Antennes aux SMPR: l'aspect administratif et institutionnel, d'une part, l'aspect fonctionnel, d'autre part. Le premier concerne l'opportunité d'une inscription légale des Antennes dans le cadre d'un SMPR existant ou à créer et les modalités selon lesquelles cette inscription pourrait ou pas avoir lieu. Le second aspect a trait au fonctionnement même des Antennes et met explicitement en avant la question de leur identité fonctionnelle. Sans ignorer que ces deux aspects sont bel et bien liés et qu'ils se conditionnent réciproquement, le Groupe Technique ne se considère pas autorisé à émettre des hypothèses sur l'aspect administratif et institutionnel qui relève des Autorités de tutelle.

Nous remarquons cependant que le fonctionnement des Antennes obéit à des cas de figure assez différents. Certaines ont été

crées, ou fonctionnent encore, en l'absence d'un SMPR (Strasbourg, Draguignan), tandis que toutes les autres le sont mais selon des modalités particulières: celles qui entretiennent des liens plus ou moins détendus avec leur SMPR de rattachement; celles qui s'y intègrent au point de réaliser avec lui une indivision quelque peu fonctionnelle; celles qui collaborent régulièrement avec le médecin-Chef; celles qui gardent une réserve certaine vis à vis des personnels médicaux... En fait, ces différents cas de figure justifient la distinction des deux aspects -institutionnel et fonctionnel- évoqués plus haut.

L'aspect fonctionnel du rattachement, quant à lui, doit être abordé en prise directe avec la question de l'identité fonctionnelle des Antennes. Nous avons déjà souligné les traits marquants et la logique de cette identité et insisté sur son rôle décisif dans la définition et le fonctionnement des Antennes -qu'elles soient ou non rattachées à un SMPR.

Cette identité fonctionnelle marquant la spécificité des Antennes, il s'ensuit qu'avec ou sans rattachement institutionnel les Antennes ne constituent nullement des branches spécialisées des SMPR existants ou à créer. Leur abord simultanément clinique et social ne saurait être réduit à l'une ou l'autre de ces dimensions -finalement indissociables. Leurs interventions se définissent par une spécificité et une logique propre qu'on ne retrouve dans aucune autre instance pénitentiaire. Elles ne peuvent donc mener à bien leur mission qu'au prix d'une autonomie relative mais bien réelle - tout du moins en termes de démarche et de méthodologie. Il s'agit là d'une situation de fait qu'aucun rattachement administratif ne saurait méconnaître.

C'est justement cette situation de fait -la préservation de l'identité fonctionnelle des Antennes- qui permet, voire garantit, la nécessaire collaboration entre ces structures originales et les SMPR existants ou à créer. Ces derniers ne peuvent que bénéficier d'une délimitation claire et nette des fonctions et des rôles des uns et des autres -et donc de leurs limites respectives. Les Antennes, en effet, n'ayant une vocation ni médicale ni psychiatrique, le recours aux compétences spécifiques du SMPR constitue pour elles, en fonction des situations qu'elles rencontrent, une exigence incontournable. C'est donc la reconnaissance de l'autonomie méthodologique des Antennes qui fonderait une collaboration fructueuse entre ces structures et les SMPR.

Il en va de même pour l'ensemble des partenaires intra-muros des Antennes, services médicaux et services socio-éducatifs. Le rattachement administratif à ces derniers ne se pose pas, mais il n'en reste pas moins que certaines des tâches des Antennes pourraient faire double emploi avec celles des services socio-éducatifs, voire concurrencer ces derniers. Mais la prise en compte de l'identité fonctionnelle des Antennes infirme cette

impression et vient garantir la complémentarité entre ces différentes instances. Il n'en demeure pas moins que la position accordée ici aux Antennes implique que celles-ci aient une idée claire de la spécificité de leurs démarches et de la nécessité qu'il y a de définir très précisément leurs cibles et leurs méthodologies d'intervention.

4. La formation des personnels multicatégoriels.

Le groupe technique n'a pu se pencher de manière systématique sur la question de la formation des personnels multi-catégoriels- question nécessitant à elle seule une recherche particulière. La connaissance des Antennes et la mise à jour de leur identité fonctionnelle ont occupé une place primordiale dans les travaux du Groupe Technique. La formation de ces personnels joue pourtant un rôle stratégique dans ce champ de la toxicomanie en milieu carcéral.

La fonction de surveillance de ces personnels n'exclut nullement que ceux-ci jouent aussi un rôle social -sinon de ré-éducation- important. Ils se trouvent en contact quotidien et constant avec les détenus qui trouvent là des interlocuteurs obligés. Les échanges verbaux et non verbaux entre le personnel de la détention et les détenus mettent en oeuvre des représentations de la toxicomanie, du SIDA, du milieu carcéral et de l'extra-muros. Il est donc important que ces personnels disposent d'informations pertinentes -quantitatives et qualitatives- dans un domaine où, de fait, ils interviennent déjà.

Dans le même sens, les interventions des Antennes -comme celles de l'ensemble des services pénitentiaires- trouvent chez ces personnels des relais naturels, de facto. Mais ces relais ne sont nullement neutres, ils sont susceptibles d'infléchir le sens de ces interventions, notamment en prolongeant ou court-circuitant les effets; ceci prend d'autant plus d'importance que le personnel de surveillance peut constituer un intermédiaire obligé entre les détenus et les Antennes. Une bonne compréhension entre les Antennes et les personnels de détention s'avère donc indispensable, celle-ci pouvant passer -entre autres choses- par la formation donnée par les Antennes.

Réciroclement, les personnels de détention peuvent apporter aux Antennes des informations, des connaissances, voire des savoirs-faire concernant le quotidien de la toxicomanie en prison. La formation joue donc dans les deux sens: des Antennes en direction des personnels de détention et de ceux-ci en direction des premières.

5. Séminaires de formation.

Dans le contexte d'un développement actuel des liens inter-Antennes, liens régionaux mais qui fonctionnent aussi en termes d'affinités méthodologiques, des séminaires et rencontres sont souhaitables, permettant aux équipes de confronter leurs expériences et leurs perspectives. Mais ceci pourrait aussi jouer à un niveau élargi à l'Europe: dans quelques pays européens (Pays-Bas et Ecosse notamment), s'annoncent ou existent déjà des initiatives qui vont aussi dans le sens d'une prise en considération des besoins socio-sanitaires spécifiques des toxicomanes incarcérés. Ceci renforce encore notre conviction de l'intérêt qu'il y aurait à réunir les promoteurs et les acteurs de telles initiatives.

VII. Conclusion.

1. Une dynamique de l'implantation des Antennes.

Un premier élément de conclusion consiste à dire que les seize Antennes se sont constituées dans un temps relativement rapide et dans de bonnes conditions. Il convient ici de souligner le rôle qu'ont pu avoir à cet égard les quatre Antennes historiques qui ont été autant de références possibles -positives et négatives- pour les Antennes en voie de constitution, permettant à ces dernières situer de façon plus rigoureuse leurs méthodologies de travail. Une transmission d'un savoir-faire s'est sans nul doute produite à ce niveau, cette transmission pouvant aussi être vue comme un processus informel -et réciproque- de formation.

Mais l'implantation des Antennes ne s'est pas pour autant produite de façon uniforme et continue et ceci peut se repérer si l'on veut bien tenir compte de trois indicateurs qui sont: 1) la perception, par les Antennes, du milieu carcéral lui-même; 2) le degré d'isolement des Antennes les unes par rapport aux autres; 3) l'adaptation aux conditions locales et ceci notamment en ce qui concerne l'extra-muros. De ce point de vue, le Séminaire de Marly-le-Roi a constitué un véritable évènement, au décours duquel chacun de ces indicateurs dans les Antennes a évolué de façon nette et, disons-le, positive. Il existe donc schématiquement un avant et un après des Antennes par rapport au Séminaire, que nous pouvons décrire comme suit.

Avant Marly: la perception du milieu carcéral par les Antennes est telle que ce dernier fait encore figure de "décor"-éventuellement inquiétant- et dont il s'agirait de se distancier: les meilleures conditions de travail sont encore vues en référence à l'extra-muros; les Antennes, si elles ont pu

établir des liens entre elles, restent cependant isolées, consacrant surtout leurs énergies aux conditions concrètes et matérielles de leur travail; en ce qui concerne l'extra-muros, enfin, l'adaptation aux conditions locales demeure souvent difficile, non encore vraiment négociée, formalisée. Les Antennes, pour un grand nombre, sont en quelque sorte en attente d'un évènement -que l'on serait tenté de qualifier de "fécondant"- qui vienne tout du moins renforcer leur assise.

Après Marly: la prise en compte du fonctionnement du milieu carcéral est beaucoup plus intégrée au fonctionnement de routine des Antennes via le développement d'échanges -notamment informels- avec le personnel de surveillance; il faut souligner ici le rôle important qu'a joué la présence, lors du Séminaire, des DRF et des DRASE. Les Antennes développent, selon leur distribution géographique et selon également d'autres critères (mouvements des détenus, compatibilités méthodologique, spécificités et disponibilités respectives du réseau sanitaire spécialisé...) des liens inter-Antennes qui se concrétisent par des échanges, notamment lors de stages de formation. L'hypothèse du Groupe Technique, relative à une identité fonctionnelle des Antennes, fonctionne alors de façon effective, comme en témoigne un certain nombre de rapports d'activité. On peut dire que s'est manifesté ici le rôle de tiers institutionnellement neutre du Groupe Technique -rôle actif, quoique inégalement présent et accueilli.

2. Les Antennes comme "modèle"?

Il s'agit là d'une perspective qui situe bien les Antennes toxicomanie dans une dynamique beaucoup plus large et qui pose la question de la reproductibilité de telles structures dans d'autres domaines -à commencer par l'alcoolisme- et, peut-être aussi, dans d'autres secteurs que celui du milieu carcéral. Se pose à ce niveau et dans cette perspective la question des interventions possibles dans des domaines qui imposent un abord pluri-disciplinaire et qui, pour autant, devraient bénéficier d'une approche relativement despécialisée.

De ce point de vue, la composition multi-professionnelle des Antennes, leur rattachement à un service sanitaire, leur relative autonomie vis à vis de ce dernier, sont autant d'ouvertures possibles pour des objectifs qui se caractériseraient par des actions à l'interface soin/prévention. Outre l'alcoolisme, qui fait déjà l'objet d'initiatives dans ce sens, le Groupe Technique est bien obligé de penser à la problématique du SIDA: si, extra-muros, existent déjà des tentatives de coordination des actions soignantes et préventives dans ce domaine, ne conviendrait-il pas de les imaginer en milieu carcéral, sous une forme expérimentale, dans une perspective de prévention tertiaire du SIDA, ne

dissociant alors pas deux des dimensions essentielles que sont le facteur sexuel et le facteur seringue?

Que les Antennes, enfin, puissent jouer un rôle de "modèle" ne serait pas indifférent au traitement qu'elles sont amenées à entreprendre de la demande des détenus toxicomanes. La demande, en effet -intra comme extra-muros- ne peut plus guère être vue comme une donnée -présente ou absente- qui, en outre, serait indépendante du lieu et de l'environnement de son émergence. Tout un travail en cours, qui s'exprime aussi bien dans les Actes de Marly que dans ce rapport final, nous amène à dire que les Antennes pourraient aussi contribuer à interpeller les centres d'accueil spécialisés dans certains aspects de leurs fonctionnements, précisément liés au traitement des demandes: problèmes de l'admission, de la durée du séjour, du renvoi, de l'indication ou de la contre-indication d'un séjour en post-cure... Cette problématique situe bien les Antennes toxicomanie dans l'ensemble du réseau sanitaire et social, dans une certaine complémentarité avec les structures spécialisées extra-muros.

ANNEXES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère des Affaires Sociales
et de l'Emploi

Direction Générale de la Santé

Ministère de la Justice

Direction de l'Administration Pénitentiaire

CAHIER DES CHARGES-TYPE
DES ANTENNES TOXICOMANIES DES SERVICES
MEDICAUX PSYCHOLOGIQUES REGIONAUX

ARTICLE 1: L'Antenne toxicomanie a pour mission de coordonner toutes les actions en faveur des détenus toxicomanes (hommes, femmes, mineurs, jeunes adultes) et de préparer leur sortie.

Elle assure notamment:

- l'accueil des entrants en vue du dépistage;
- le recueil des données;
- l'orientation vers la structure appropriée pour le sevrage;
- les entretiens individuels ou collectifs permettant d'informer les détenus de l'existence du dispositif de soins et des structures spécialisées ou privées et les inciter à prendre contact avec elles;
- la prise en charge socio-éducative en collaboration avec l'équipe socio-éducative de l'établissement pénitentiaire;
- les interventions éventuelles en direction des familles des détenus toxicomanes en liaison avec les services déjà concernés;
- la recherche d'un hébergement, d'une insertion sociale et professionnelle, d'une post-cure ainsi que le suivi en liaison avec le comité de probation et d'aide aux libérés compétent;
- la coordination des actions de l'ensemble des équipes appelées à intervenir.

ARTICLE 2: L'Antenne est installée dans un établissement pénitentiaire. L'Antenne est placée sous l'autorité médicale du praticien hospitalier exerçant les fonctions de responsable du SMPR et sous l'autorité administrative du directeur du centre hospitalier de rattachement.

ARTICLE 3: Un rapport annuel des activités de l'Antenne précisant notamment les éléments concrets de la collaboration entre les divers services et structures concernés sera transmis sous couvert des directeurs de l'établissement pénitentiaire et du centre hospitalier de rattachement à la direction départementale des affaires sanitaires et sociales et à la direction régionale de l'administration pénitentiaire.

ARTICLE 4: Afin de suivre la mise en place et l'évolution de ces Antennes et de procéder à leur évaluation, une réunion annuelle

au moins sera organisée par l'administration de tutelle en liaison avec l'administration pénitentiaire et la mission interministérielle de lutte contre la toxicomanie regroupant les praticiens responsables de chaque Antenne et un membre du personnel de chacune d'elles.

ARTICLE 5: Le budget de l'Antenne constitue un budget annexe du budget du centre hospitalier de rattachement. Il est fixé annuellement par le commissaire de la République et versé à l'établissement hospitalier sur le chapitre 47-15, article 10 du budget de l'Etat, selon des modalités fixées par convention entre l'état et le centre hospitalier. Le montant est réactualisé annuellement selon le taux directeur des établissements hospitaliers publics.

Le budget comprend les frais de personnels et les frais de fonctionnement courant; les frais de première installation et d'entretien des locaux sont à la charge de l'administration pénitentiaire.

ARTICLE 6: Le personnel de l'Antenne sera choisi pour sa compétence en matière de toxicomanie parmi les catégories professionnelles suivantes à l'exception de tout personnel médical: éducateur spécialisé, assistant de service social, psychologue, infirmier. Une seule catégorie de personnel ne doit pas excéder 50% du personnel de l'Antenne. Le recrutement se fait dans les conditions du Titre IV du code de la Fonction Publique.

ARTICLE 7: Une réunion trimestrielle se tiendra dans chaque établissement sous la présidence du Directeur de l'établissement pénitentiaire regroupant:

- l'Antenne toxicomanie,
- le médecin responsable du SMPR et un membre de son équipe,
- le responsable du service socio-éducatif et un membre de son équipe,
- un membre du comité de probation et d'aide aux libérés,
- un représentant de chacune des structures spécialisées appelées à intervenir en milieu carcéral,
- un représentant du personnel de surveillance,

aux fins de coordonner l'action de l'Antenne avec les autres services et structures concernés. Le juge de l'application des peines participe à cette réunion.

ARTICLE 8: La convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une des deux parties trois mois avant la date de renouvellement. Cette dénonciation interviendrait nécessairement en cas de non respect des dispositions de ce cahier des charges.

Liste des Antennes toxicomanie

Antenne de Fleury-Mérogis
7 Av. des Peupliers
91705 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS

Antenne de BORDEAUX-GRADIGNAN
17 rue Chouiney
33170 BORDEAUX GRADIGNAN

Antenne de Dijon
72 rue d'Auxonne
BP 1505, 21033 DIJON

Antenne de Draguignan
359 Av. P. Brossolette
83008 DRAGUIGNAN

Antenne de Fresnes
Allée des Thuyas
94261 FRESNES CEDEX

Antenne de Grenoble-Varces
BP 15
38763 GRENOBLE VARCES

Antenne de la Santé
42 rue de la Santé
75464 PARIS Cedex 14

Antenne de Lyon
12 quai Perrache
69272 LYON CEDEX 2

Antenne de Loos-Les-Lille
Avenue du train de Lille
59373 LOOS-LES-LILLE

Antenne de Marseille-Baumettes
249 Chemin du Morgiou
13273 MARSEILLE CEDEX 09

Antenne de Nantes
68 Bd. A. Einstein
BP 507, 44026 NANTES

Antenne de Poitiers
209 Faubourg du Pont Neuf
86036 POITIERS

Antenne de Rouen
1 rue de la Motte
76038 ROUEN

Antenne de Strasbourg
6 rue Engelman
67035 STRASBOURG

Antenne de Toulouse
18 bis Grand-Rue-Saint-Michel
31054 TOULOUSE

Liste des Délégués régionaux à la formation

Monsieur Patrick PINOT
72 A rue d'Auxonne
21033 DIJON Cedex
BP 1531

Monsieur Armand GASS
19 rue Eugène-Delacroix
BP 16
67035 STRASBOURG

Mme Elisabeth FORTIN
Allée des Thuyas
BP 103
94267 FRESNES Cedex

Monsieur Jean-Pierre ORABONA
188 rue de Pessac
BP 57
33023 BORDEAUX Cedex

Monsieur Michel BAUCHAUD
4 Traverse de Rabat
BP 121
13277 MARSEILLE

Monsieur Luc DUWAT
5 rue Gautier-de-Chatillon
BP 765
59034 LILLE

Monsieur W. PAWLACZYK
Cité Administrative Bat E
Bd. Armand-Duportal
31074 TOULOUSE

M. Bernard PORTIER
18 bis rue de Chatillon
BP 5 A
35031 RENNES

M. J. Daniel SIBERT
1 rue Général Mouton-Duvernet
BP 3009
69391 LYON Cedex 03
